

## Révision du traité de Schengen : l'urgence

Article rédigé par *François Billot de Lochner*, le 18 septembre 2015

**Les accords de Schengen ont été signés en 1985 par les dirigeants socialistes français, dans une totale opacité. Ils organisaient une circulation totalement libre des hommes, des marchandises et des capitaux au sein de la zone européenne. La philosophie sous-jacente à ce traité s'inscrivait dans le libéralisme le plus pur : rien ne doit s'opposer au libre choix de l'individu, qui a le droit imprescriptible de se déplacer où il veut et de consommer sans limitation aucune.**

Les accords de Schengen avaient donc la prétention de supprimer tout ce qui pouvait contraindre l'individu, et notamment les frontières entre États : les vieilles nations européennes, et l'ensemble de leurs règles étouffantes, devaient disparaître, au profit d'un individu-roi devenu le maître absolu de son mode de vie, de ses actions et de son destin.

L'opacité entourant la construction du texte et son acceptation s'inscrivaient dans la grande tradition de la méthode Monnet : puisque nous voulons une Europe sans nations dont les peuples ne veulent pas, nous ferons l'Europe que nous voulons sans le consentement des peuples.

Au travers de livres, de manifestes, de conférences ou de démarches auprès des dirigeants politiques, nous n'avons cessé de dénoncer ces accords qui, au sens propre du terme, révolutionnaient le continent. Dans plusieurs ouvrages, et notamment dans mon dernier livre, [Échapper à la mort de la France](#) (FX. de Guibert, 2015), j'en propose une révision fondamentale. Le Manifeste que nous allons publier dans les semaines à venir insiste sur l'impérieuse nécessité de cette révision.

### Une révision vitale

Celle-ci devient vitale, au sens propre du mot. Pourquoi ? Parce que les accords de Schengen ont été complétés par une réglementation qui, en pratique, impose l'accueil sans limite des hommes et des femmes qui arrivent aux frontières de l'Union. Ainsi, une personne qui atteint Lampedusa ou Lesbos, et dépose un pied sur le sable, devient *de facto* « citoyen européen » et peut, par l'effet Schengen, se rendre où elle veut. En pratique, elle choisira souvent l'Allemagne, la Grande-Bretagne ou la France qui lui offrira, par le biais du regroupement familial, la possibilité de faire venir sa famille.

La situation actuelle révèle le côté dramatique de Schengen : pour les dirigeants politiques européens, fidèlement suivis par les responsables français, l'incroyable poussée d'immigration des dernières semaines ne peut et ne doit être contenue : les dirigeants n'ont l'obligation que de se prononcer sur la répartition des migrants entre les pays de l'Union.

La volte-face opportuniste d'Angela Merkel change certes la donne, mais les « autorités européennes » font comme si rien n'avait changé, fermement soutenues par la France, pour laquelle le problème n'existe pas : il y a « juste à gérer une situation sous contrôle »... et prouver de façon virile et courageuse que la situation est vraiment sous contrôle en refusant quelques visas à une merveilleuse chorale syrienne qui devait se produire à Strasbourg : dans chaque chrétien syrien chanteur se cache sûrement un djihadiste musulman coupeur de tête. Donc, menton tendu et mâchoire serrée : halte-là, pas de chorale syrienne à Strasbourg !

Je suis allé à Lampedusa à la fin du printemps dernier. Les consignes données sont définitives : 100% d'accueil, 0% de contrôle. La situation n'est donc pas du tout « juste sous contrôle », comme l'assèment nos dirigeants. Elle est organisée pour être totalement hors de contrôle. Il aurait été surprenant, dans de telles conditions, que les Lampedusa ne se soient pas multipliés dans tout le Sud européen, mais aussi du côté Est, notamment par le territoire de la Turquie, notre meilleure ennemie...

### La charité des nations

Dans un tel contexte, il n'est pas inutile de se replonger dans le catéchisme de l'Église catholique, qui donne des conditions d'une grande précision à l'accueil des migrants, conditions reprises constamment par

Jean-Paul II et par Benoît XVI dans des déclarations ou des écrits. La charité dont doivent faire preuve les nations doit s'intégrer dans une juste défense des éléments constitutifs des dites nations. Celles-ci ne sont pas une juxtaposition d'individus isolés ou de communautés hostiles, que les accords de Schengen favorisent grandement, mais un ensemble politique, culturel et moral cohérent, orienté vers la recherche du meilleur bien commun, grâce auquel l'épanouissement individuel sera le mieux assuré : la protection de la nation fait partie de la tradition de l'Église et de son enseignement constant, et s'impose à tous.

Contrairement aux déclarations surprenantes de certains cardinaux, évêques ou conférences épiscopales, favorables à tout accueil incontrôlé, la doctrine de l'Église est claire. De grands papes l'ont confirmée, comme d'autres évêques, français, hongrois, polonais, allemands, ou moyen-orientaux : il s'agit d'une pierre d'angle sur laquelle il faut fonder sa pensée et son action. La migration-invasion actuelle impose donc la révision urgente des accords de Schengen. Cela est un impératif politique trouvant sa justification dans les textes fondateurs de la pensée chrétienne.

**François Billot de Lochner**

\*\*\*